

**Rapport du Président**

Séance Publique du  
vendredi 10 octobre 2008

**Service instructeur**  
Direction des Affaires Juridiques

1<sup>ème</sup> Commission - N° *CG.2008-4-46*

**Service consulté**

**Autorisation d'agir en justice**

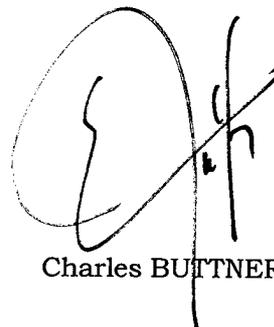
Résumé : Le présent rapport a pour objet d'autoriser le Président à défendre les intérêts du Département dans le cadre de contentieux relatifs aux élections professionnelles.

Le Département a été destinataire d'un recours déposé le 1<sup>er</sup> octobre 2008 au Tribunal Administratif de Strasbourg par l'Union Nationale ATOS (UNATOS FSU).

Le requérant demande l'annulation de la décision du 26 septembre 2008 par laquelle j'ai rejeté sa candidature aux élections CTP, CHS et CAP, pour défaut de justifications de leur représentativité locale.

Je vous demande de bien vouloir m'autoriser à défendre les intérêts du Département dans ce contentieux ainsi que dans tout autre contentieux à intervenir dans le cadre des élections professionnelles.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER